

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 avril 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 avril 2017, douze membres étaient présents, deux avaient donnés pouvoirs. Les décisions suivantes ont été prises :

- Pas d'usage du droit de préemption sur la vente de l'immeuble cadastré section C n°1995,
- Suite à la fusion-extension de la communauté d'agglomération, les taux des taxes locales doivent être unifiés. Afin que le contribuable et les communes ne soient pas pénalisés, une solution a été trouvée. Les taux sont votés comme suit : 13.23 % pour la taxe d'habitation, 14.15 % pour la taxe sur le foncier bâti et 69.77 % pour le foncier non bâti.
- Les subventions aux associations de parents d'élèves des deux écoles sont reconduites ainsi que les aides aux associations s'investissant lors de la vogue et d'autres manifestations. La subvention à l'OGEC de l'école « la croisée des chemins » est reconduite tel que le prévoit le contrat d'association signé en 2005.
- La commune n'adhérera pas aux groupements d'achats pour la fourniture de papier et diverses autres prestations proposées par la communauté d'agglomération, les achats se faisant localement et la consommation étant faible.
- La modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire est actée. Ces changements étant nécessaires suite à l'extension de la nouvelle agglomération.
- Deux parcelles de biens de section pourraient être vendues à Margeaix à deux riverains après accord des électeurs de la section.
- Le bâtiment abritant la caserne des sapeurs pompiers sera cédée au SDIS afin que ce dernier y réalise d'importants travaux (bardage). Les frais de fonctionnement sont déjà entièrement pris en charge depuis plusieurs années par le SDIS. Si cet immeuble n'était plus utilisé par les sapeurs pompiers, il redeviendrait automatiquement propriété de la commune.
- Une petite partie d'environ 70 mètres carrés du terrain communal derrière l'école sera vendue à un riverain. De même, un autre terrain toujours dans le secteur sera vendu à une personne se portant acquéreur d'une maison enclavée.
- Les budgets primitifs 2017 du transport scolaire, du Parc Résidentiel de Loisirs et de la commune sont votés à l'unanimité.